

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES, DPE ET AUDIT, AIDES ET CAS CONCRETS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, manager, négociateur, assistant(e) commercial(e) en agence immobilière
- Prérequis de connaissances : connaissance générale du marché immobilier et notions de construction et d'isolation
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

### OBJECTIFS

- **Comprendre et savoir expliquer les différentes possibilités d'aide à la rénovation énergétique (maison individuelle et bâtiments collectifs)**
- Comprendre et maîtriser le processus de transition énergétique et de décarbonation du marché immobilier
- Maîtriser le fonctionnement des outils d'évaluation thermique du bâtiment

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation power point avec vidéoprojecteur et écran - Exposés et échanges - Étude de cas pratique, cas concret et mise en situation - Matériaux et outils spécifiques.
- Remise de la présentation sur support informatique
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Stéphane ZEHACKER, responsable d'une société de Conseils et d'Études Thermiques

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (2h45)

**Contexte :** (réchauffement climatique), Grenelle de l'environnement, Loi de transition énergétique (objectifs et obligations liés au bâtiment)

**Présentation générale de la Loi :** objectifs, agir ensemble, bâtiment (baisse de la consommation énergétique et des GES), lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire, favoriser les énergies renouvelables, Loi Energie Climat et objectifs liés au bâtiment et à l'immobilier (la rénovation et le neuf, nouvelle réglementation à venir)

*Dernière mise à jour : 2 juin 2026*

**Accélérer la rénovation énergétiques des bâtiments** : : échéances, interdiction location des passoires énergétiques, obligation d'audit à la vente, impact sur le marché immobilier, valeur verte, DTG, PPT

### Pause déjeuner (1h)

### Les aides financières (1h15)

### Outils d'évaluation : DPE et Audit thermique (1h)

### RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER (1h45)

---

**Rappel rapide des grands principes de la rénovation d'un bâtiment** (isolant, matériaux construction, chauffage)

**Exemple de rénovation** (maison individuelle, bâtiment collectif)

### CONCLUSION DE LA FORMATION (15 min)

---

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

### FIN DE LA FORMATION : 17h30

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

*Dernière mise à jour : 2 juin 2026*